



## **Déclaration de la République du Congo sur le rapport national de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la République Unie de Tanzanie**

**Monsieur le Président,**

La délégation de la République du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République Unie de Tanzanie, et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Congo apprécie favorablement les progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées par la Tanzanie, dans le cadre du premier cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Il s'agit particulièrement de :

- L'amélioration du cadre normatif et institutionnel ;
- L'adoption des règles d'application de la législation sur la promotion et la protection des droits de l'homme, et l'application de la loi 2009 sur les droits de l'enfant ;
- La poursuite de la coopération avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Le Congo note avec satisfaction, l'adoption du 2<sup>ème</sup> plan national d'action stratégique contre la corruption, les efforts entrepris dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, les assassinats des personnes âgées accusées de sorcellerie, et la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Cependant, plusieurs mesures doivent être prises pour assurer l'accès des enfants handicapés à l'éducation.

Nous recommandons à la Tanzanie :

- La protection des personnes atteintes d'albinisme ;
- La ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants ;
- L'examen de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie.